

Les 12 heures de FERAUDY 2021

Règlement officiel

Article 1 – Organisation

La manifestation des "12 heures de FERAUDY" est organisée le 26 juin 2021 par l'Unité Opérationnelle de Metz. Cet évènement a pour vocation de pouvoir participer à une course pédestre dans un contexte sanitaire particulier, et de rendre hommage aux années d'histoire de notre centre. De plus, cette dernière mettra également à profit nos profondes valeurs. C'est donc naturellement que cette dernière aura pour objectif parallèle de récolter des dons libres pour l'association Ondes Positives pour l'Hyperinsulinisme (OPPH).

Cet évènement sera limité à 200 coureurs. Par rapport à ce chiffre, l'organisation se réserve le droit de réduire ou d'augmenter le nombre de coureurs s'il le juge nécessaire.

NB : les épreuves de relais se courent obligatoirement de 2 à 12 coureurs.

Article 2 – Parcours

Le tracé de l'épreuve est mesuré et matérialisé au sol par une ligne bleue. Il sera composé d'une boucle de 440m (mesure à faire) à réaliser le plus de fois possible pendant 12 heures, autour d'un bâtiment de l'enceinte de l'unité opérationnelle. Une ligne de départ/arrivée sera matérialisée au sol par une ligne blanche ainsi que par une arche. Un SAS de relais sera également prévu afin de ne pas gêner les autres coureurs, et ne sera occupé que par les coureurs concernés par la transmission de relai)

Article 3 – Inscription

L'épreuve des 12 heures de FERAUDY est ouverte à tous sapeurs-pompiers de l'Unité Opérationnelle de METZ, actifs ou anciens membres de celle-ci, ainsi qu'aux Unités Opérationnelles du bassin Messin : (Montigny Les Metz, Val de Moselle, Verny, Norroy le Veneur, Louvigny). Une équipe Etat-Major/CTA CODIS pourra également être constituée.

Les inscriptions s'effectueront par mail auprès de madame SARG Carla: carla.sarg@sdis57.fr

Dates limites d'inscription :

Inscriptions par mail jusqu'au 4 Juin 2021. Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date ou sur place.

Tout dossier sera considéré comme incomplet, s'il ne comporte pas l'ensemble des éléments suivants :

Mail d'inscription mentionnant :

1. Nom
2. Prénom
3. Sexe : H ou F
4. Date de naissance
5. Unité Opérationnelle d'appartenance
6. Nom de l'équipe pour les relais
7. Nombre de participants par équipe
8. Responsable d'équipe

En s'inscrivant, les participants attestent de leur aptitude opérationnelle – non contre-indication à la pratique de course à pied.

L'ensemble des pièces demandées est à faire parvenir impérativement auprès de Madame SARG Carla, responsable des inscriptions.

Les coureurs invités doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition. Règlement des courses hors stade.

Article 4 – Classement

Un classement sera réalisé dans les suites de l'événement selon des critères à définir.

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de la remise des prix seront contactées ultérieurement pour récupérer ceux-ci.

Un jeu tombola sera réalisé au profit de l'association l'OPPH : estimation du nombre total de kilomètres parcourus lors de l'évènement.

Article 5 – Engagements

Toute inscription engage chaque participant à adhérer au règlement de la course, et au respect des consignes relatives à l'unité opérationnelle et aux espaces réservés pour la course. Aucun manquement à ces consignes ne sera toléré.

Annulation Inscription :

Dans un souci logistique, et en lien avec le contexte sanitaire actuel, merci d'honorer autant que faire se peut votre inscription. Si vous désirez échanger un coureur de votre équipe, merci de le faire aussi rapidement que possible, dans un délai de 2 jours maximum avant la course.

Article 6 – Retrait des dossards (dossards et puces de chronométrage)

Le retrait des dossards s'effectuera seulement le samedi 26 juin 2021 à l'unité opérationnelle de Metz, à partir de 07h30, par le responsable de chaque équipe et par les coureurs individuels. Le responsable d'équipe se chargera de fournir les dossards/puces aux membres de son équipe. Quatre épingles à nourrice par coureur vous seront fournies.

Article 7 – Sécurité

L'organisation assurera la mise en place d'un poste de course santé permettant de garantir les soins légers des coureurs dans le cadre de l'épreuve. La présence de tous les coureurs individuels au briefing d'avant course qui aura lieu vers 7:30/7:45 est obligatoire. Un membre de chaque équipe également.

Article 8 – Temps de course

Les participants disposent d'un maximum de 12h00 pour effectuer la plus longue distance possible sur le parcours.

Il appartient à chaque équipe (de 2 à 12 coureurs) de répartir leurs relais de façon libre, mais en respectant cette consigne : un seul coureur par équipe est autorisé sur le parcours (hormis dans le SAS de relais, où sera tolérée la présence du coureur qui termine la boucle et le coureur qui s'élance sur le parcours).

Un tour d'honneur avec l'ensemble des participants sera effectué à la fin des 12 heures de course (dans le respect des mesures sanitaires : distanciation, +/- masques)

Article 9 – Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par la société de chronométrage GOTIMING, utilisant un système de chronométrage électronique. Les coureurs inscrits en individuel se verront remettre une puce électronique intégrée au dossard qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de régularité de course sur le parcours. Les équipes de coureurs auront une puce électronique intégrée à un bracelet qu'ils devront se passer au moment du passage de relais.

Pour les coureurs en équipe qui veulent connaître le kilométrage effectué individuellement et la durée, il est conseillé de vous munir de vos GPS personnels.

Article 10 – Droit à l'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément le SDIS de la Moselle, L'Unité Opérationnelle de METZ ainsi que les représentants du journal local "Le RL" Républicain Lorrain et des partenaires de l'évènement à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui peuvent être apportées à cette durée.

Article 11 – Circulation sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés suiveurs ou accompagnateurs sont formellement interdits sur le parcours. Seul les coureurs inscrits à l'évènement pourront s'élancer sur le parcours. Des zones d'attentes, des vestiaires/sanitaires seront mis à disposition pour l'évènement. Il en va de la responsabilité de chacun de n'accéder à aucunes autres zones hormis celles citées ci-dessus, afin de permettre le respect du versant opérationnel de l'Unité Opérationnelle.

Article 12 – Accompagnants

Afin de respecter le quota de personnes autorisées sur cette manifestation, 400 personnes maximum, chaque coureur est autorisé à être accompagné par 1 personne de son choix.

Il est nécessaire de garantir la sécurité des coureurs, des personnels de garde et de toutes les personnes prenant part à l'évènement.

Article 13 – Accès

Le seul accès possible à l'Unité Opérationnelle de Metz se fera par l'entrée rue de Henry RANCONVAL et l'ensemble des personnes participant à l'évènement seront inscrites sur le registre COVID-Tracing de l'UO.

Article 14 – Parking coureurs non sapeurs-pompiers et accompagnateurs

Un parking sera mis à notre disposition par la ville de Metz avec un accès gratuit aux anciens frigo de la ville, en face de notre caserne, à partir de 10h et jusqu'au soir 23h, permettant de stationner une cinquantaine de véhicules. Il est conseillé de privilégier le covoiturage.

Article 15 – Abandon

Tout concurrent ou équipe souhaitant abandonner devra se présenter au poste de ravitaillement ou au poste de secours afin d'y remettre sa puce à l'organisation : l'abandon n'est pas permis !

Article 16 – Contexte sanitaire/ Vigipirate/ Cas de Force Majeure

L'organisation se réserve le droit de modifier, de limiter ou d'annuler l'évènement en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, du dispositif Vigipirate ou de tous autres évènements impactant le SDIS de la Moselle et/ou l'Unité Opérationnelle de Metz.

Un tracing concernant les personnels entrants et sortant de l'Unité Opérationnelle sera mis en place par l'organisation, et devra être impérativement dûment rempli par chaque participant.

La participation aux 12 heures de FERAUDY implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement.

Pour toutes informations pratiques complémentaires, se référer à un responsable de l'organisation de cette manifestation : Capitaine Nicolas KREMER, Capitaine Elian LACROIX, Adjudant Eric CLOSSET, Sergent Julien STREIT, Sergent DABE Julien, Sergent Pierre KEIB, Caporal Aurélien LLORENS.

CHARTRE DU COUREUR

Les 12 heures de FERAUDY : 26 juin 2021

La protection des coureurs ainsi que la préservation du versant opérationnel de l'Unité Opérationnelle recevant cette manifestation est notre priorité. À cet effet, nous demandons à l'ensemble des participants d'adhérer à la charte du coureur.

1. Respecter les gestes barrières en vigueur.
2. Respecter le dispositif sanitaire mise en place par l'organisation dans les différents lieux (SAS de départ/arrivée, le long du parcours).
3. Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires et ne pas gêner la garde opérationnelle :
 - > Port du masque obligatoire au sein de l'U.O., hormis pour les coureurs lors de leur effort sur le parcours,
 - > Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur possible du parcours,
 - > Se moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle,
 - > Jeter ses déchets dans les poubelles mise à disposition, ainsi que les points de collectes disponibles sur le parcours,
 - > Respecter et laisser les lieux qui vous seront accessibles propres.
4. Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
5. Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, vous participez à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie au coronavirus, si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
6. Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladies chroniques, femme enceinte).
7. Si vous avez contracté le COVID-19 dans les jours précédents la course, consulter un médecin préalablement à votre participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et votre participation à la manifestation sont possibles.
8. Ne pas courir si vous présentez des symptômes du COVID-19 depuis moins de 14 jours.
9. Faire preuve de civisme en vous engageant à prévenir un organisateur de l'évènement en cas de déclaration de la maladie après la course.
10. Si possible téléchargez et enregistrez-vous sur l'application « Stop COVID » préalablement à votre venue sur l'évènement.